

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 07 mars 2023 par M. BARBEREAU Guillaume, présidente de
l'association *UNION DE BRAINS*, domicilié 17 La Villabeau 44830 BRAINS (Loire-Atlantique),
barbereau.g@gmail.com, sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
(groupe 2 et 3), l'Esplanade devant la bibliothèque à Brains (Loire-Atlantique), le 25 janvier 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – BARBEREAU Guillaume, présidente de l'association UNION DE BRAINS, est
autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3),
L'Espace Enfance des Cro'mignons – à Brains (Loire-Atlantique), à l'occasion du :

➤ **Brains en Bleu, le Samedi 01 avril 2023 de 18h00 au 02 avril 2023 3h00**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2023 est porté à : 1

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la
modification de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de
Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- Guillaume BARBEREAU, présidente de l'association UNION DE BRAINS